

# LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE AOÛT 2022 – N° 97



## LE MOT DU MAIRE – Didier LATHUILLE

Beaucoup nous questionnent et s'inquiètent sur le manque de l'aire de jeux pour les enfants. Soyez rassurés, nous avons travaillé sur ce sujet ; les travaux de terrassement et d'aménagement vont débuter dès septembre et se finiront en juin 2023 par la pose des éléments jeux. Je vous demande encore un peu de patience.

## AGENDA

### VÉRIFICATION EXTINCTEURS

Avec l'aide d'une entreprise privée, les sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Sixt organisent un contrôle annuel des extincteurs sur la place de l'ancienne école, pendant le marché, de 9 h à 12 h, le **dimanche 07 août 2022**. N'hésitez pas à faire contrôler vos extincteurs personnels à cette occasion.

### DON DU SANG

Ce mois-ci, deux collectes de sang auront lieu :

- mercredi 10 août, de 15 h 30 à 19 h, au restaurant scolaire du Grand-Bornand.
- mardi 30 août, de 16 h à 19 h, à la salle des fêtes de La Clusaz.

### TOUR DE L'AVENIR

L'épreuve cycliste « Tour de l'avenir » empruntera nos routes le **vendredi 26 août prochain**, lors de l'étape Thonon-les-Bains / Saint François Longchamps. Le passage de la caravane publicitaire et coureurs, dans notre village, est attendu dans le créneau horaire de 12 h 45 et 14 h 30 environ, dans le sens « Entremont – Thônes ». Le trafic sera interrompu durant ce créneau horaire.

## VIE COMMUNALE

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique sur le projet d'élaboration / de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Saint-Jean-de-Sixt se déroulera **du 29 août au 30 septembre 2022**.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet d'élaboration / de révision du RLP est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la commune : <https://www.saint-jean-de-sixt.fr/> ;
- en version papier au siège de la commune de Saint-Jean-de-Sixt, à l'accueil de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h, fermée le mercredi).

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre est à la disposition des usagers pour consigner ses observations et propositions ou le cas échéant de les adresser à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal ou par courrier électronique à [urbanisme@saint-jean-de-sixt.fr](mailto:urbanisme@saint-jean-de-sixt.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra en mairie :

- le lundi 29 août 2022 de 9 h à 12 h,
- le lundi 12 septembre 2022 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 30 septembre 2022 de 9 h à 12 h.

## ATELIERS « ÉQUILIBRE » POUR LES SENIORS

---

La plateforme de prévention des chutes, proposée par le centre hospitalier Annecy-Genevois, a été mise en place grâce à la volonté et la participation logistique de la commune. L'inscription à ces ateliers (qui débiteront comme prévu en septembre prochain pour une année) a eu un franc succès. Ce programme, gratuit pour l'utilisateur, allie éducation thérapeutique et activité physique, afin de préserver l'autonomie des personnes concernées.

## UN NOUVEAU LOGO POUR SAINT-JEAN-DE-SIXT

---

Vous avez sans doute remarqué que depuis quelques semaines le logo de Saint-Jean-de-Sixt a fait peau neuve. Après avoir fait disparaître l'ancienne école, voilà qu'ils nous font disparaître le clocher !

En adéquation avec notre nouveau cœur de village, moderne et vivant comme nous pouvons nous en réjouir avec le démarrage de cette toute première saison d'été, notre commune devait se doter d'un nouvel outil de communication graphique pour rayonner à sa juste place et avec fierté « In Annecy-Mountains » (IAM).

L'étude de ce nouveau logo a été confiée à l'agence DIABLO, spécialiste en design graphique. Il résulte de ce travail, en concertation avec la commission communication du Conseil Municipal et l'office de tourisme, une nouvelle identité graphique pour Saint-Jean-de-Sixt.

Un logo équilibré de forme rectangulaire, symbole de stabilité. Une unicité et une authenticité évitant toute confusion avec d'autres logos. Un graphisme reconnaissable et mémorable d'un seul regard. Monochrome, à la base noir et blanc, mais déclinable en couleurs. Intemporel.

Bien que parfaitement cadrée pour répondre aux normes d'une communication moderne, le travail du « X », de SIXT, tout en ayant un impact visuel marqué, laisse échapper une pointe de fantaisie pour donner libre cours à l'imagination du lecteur. D'aucun pourront y voir 4 quatre flèches symétriques qui rassemblent vers le lieu de vie, ou une croix de Savoie, ou une fleur stylisée, ou un flocon, ou ...

Le nouveau logo de Saint-Jean-de-Sixt est encadré par une charte graphique. Toute utilisation de ce logo devra être précédée d'une demande d'autorisation en mairie.

## INTERCOMMUNALITÉ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

---

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes s'est engagée dans l'élaboration de son 2ème Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce document cadre fixera, pour la période 2023-2028, les principes et les objectifs de la politique Habitat intercommunale. Tout au long du processus, différents acteurs, et notamment les habitants, sont associés et consultés pour co-construire le document ou apporter un éclairage sur certaines thématiques.

Dans le cadre du diagnostic, habitants et actifs du territoire sont invités à exprimer leurs avis et leurs attentes en répondant à l'enquête en ligne, du 6 juillet au 10 septembre, via le lien suivant : <https://vu.fr/CCVT>

L'objectif est de recueillir les avis et les attentes des habitants et/ou actifs de la CCVT sur les besoins en logements et en rénovation.

## DIVERS

### BOUCHONS 74

---

BOUCHONS 74 est une association qui s'est donné pour mission de collecter, acheminer, trier et expédier les bouchons en plastique ainsi que ceux en liège, en vue de leur recyclage par une entreprise spécialisée.

Cela permet de récupérer des fonds, pour financer des actions en faveur de personnes en situation de handicap, tout en participant à la réduction des déchets. Les bouchons peuvent être déposés toute l'année (aux heures d'ouverture) :

- dans le hall de l'école,
- à la déchèterie,
- chez M. Gérard BILLARD, 547 route de Forgeassoud.

### ABOIEMENTS DE CHIENS – ENCORE UN DERNIER RAPPEL

Sur la lettre d'information du mois de septembre 2020, nous évoquons la problématique des aboiements intempestifs des chiens de jour comme de nuit ; malheureusement ENCORE de nombreuses plaintes sont déposées en mairie !!

Nous demandons à nouveau et pour la dernière fois, aux propriétaires de chiens, de prendre toutes dispositions nécessaires pour faire cesser ces bruits. Si le problème persiste, le maire prendra un arrêté municipal individuel mettant en demeure le propriétaire de faire cesser ces aboiements. L'article R 1337-7 du Code de la santé publique prévoit une amende de 68 € pour les aboiements de jour et de 450 € la nuit.